

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES



Abidjan, le

NOTE DE SERVICE N° ~~26~~ / ~~DGD~~ du 01 FEV 2012
(DIFFUSION GENERALE)

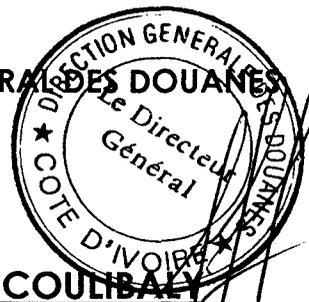
OBJET : Changement de dénomination

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services que la société **ESPOIR TRANSIT ABIDJAN (E.T.A)**, commissionnaire en douane agréé sous le numéro 00387 X, a changé de dénomination et s'appelle désormais **CONCORDE TRANSIT ABIDJAN (C.T.A)**.

En conséquence, les obligations de la société **ESPOIR TRANSIT ABIDJAN**, vis-à-vis de l'Administration des Douanes, sont transférées d'office à la société **CONCORDE TRANSIT ABIDJAN**.

J'invite, à cet effet, tous les services à mettre à jour leurs registres respectifs pour tenir compte de cette nouvelle dénomination.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Major ISSA COULIBALY